



**DECLARATION OF EXTRA-PROVINCIAL  
LIMITED PARTNERSHIP  
FORM 4  
LIMITED PARTNERSHIP ACT  
SUBSECTION 29(1), 29(6)**

**DÉCLARATION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  
EXTRAPROVINCIALE  
FORMULE 4  
LOI SUR LES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE  
PARAGRAPHE 29(1), 29(6)**

1 - Firm Name - Raison sociale	Telephone - Téléphone	Declaration Number - N° de la déclaration
2 - General nature of the business - Nature générale de l'activité commerciale		Departmental Use Only - Réservé à l'usage du ministère
3 - Principal place of business in New Brunswick, giving street name and number or RR number, municipality or post office and postal code - Adresse du principal établissement au Nouveau-Brunswick (indiquer notamment la rue et le numéro ou le numéro de la route rurale, la municipalité ou le bureau de poste et le code postal)		Filing Date - Date de dépôt
4 - Mailing Address (if different from principal place of business) - Adresse postale (si elle diffère de celle du principal établissement)		

5 - Check if a new declaration filed before expiry date (replaces declaration now on file). Cocher s'il s'agit d'une nouvelle déclaration déposée en remplacement d'une déclaration antérieure avant la cessation d'effet de celle-ci.	7 - If name change, give previous name S'il y a changement de nom, donner le nom précédent
6 - Province, state, etc. where the extra-provincial limited partnership was formed. Province, État, etc., où la société en commandite extraprovinciale a été constituée.	8 - The extra-provincial limited partnership is a valid and subsisting limited partnership and has the capacity to carry on business in New Brunswick and has appointed an attorney and representative in New Brunswick. La société en commandite extraprovinciale est une société en commandite valablement constituée et a la capacité d'exercer des activités commerciales au Nouveau-Brunswick et a nommé un procureur et un représentant au Nouveau-Brunswick.

9 - The names and particulars of all general partners are as follows: - Identité de tous les commandités :

A. Name in full (surname first or other given name by which partner is commonly known and the first letters of his other given names, if any). Nom complet (nom de famille, prénom usuel et initiales des autres prénoms).	B. Residence address or address for service (include street name and number, if any). Adresse de résidence ou adresse aux fins de signification (comprenant la rue et le numéro, s'il y a lieu).	C. Telephone No. N° de téléphone	D. Date	E. Signature

(If insufficient space, attach schedule. All general partners must sign.)  
 FEE - \$200.00 plus The Royal Gazette fee made payable to Service New Brunswick.  
 (Joindre une annexe s'il manque d'espace. Tous les commandités doivent signer.)  
 DROITS - 200 \$, plus les droits de publication dans la Gazette royale payables à Services Nouveau-Brunswick.